

BOLLÈNE / SOCATRI

La justice saisie d'une enquête



Après l'incident de la Socatri, voici qu'on reparle de "rejets antérieurs" à cette affaire. Le DL / Jean-Louis PRADELLE

Alors que la présidente d'Areva est prête à indemniser les agriculteurs vauclusiens, la justice a été saisie. P. 29

(Ndlr de Next-up : le Photo en Haute Définition présentée sur cette Une est de Next-up, elle est identique en cadrage à celle d'origine en basse définition).

URANIUM

Tricastin : des zones d'ombre demeurent

Après la levée partielle des interdictions d'usage de l'eau, le rejet accidentel d'uranium de l'usine Socatri du Tricastin entre aujourd'hui dans une phase judiciaire.

On a appris hier que l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) avait saisi le parquet de Carpentras pour "pollution par rejet en eau douce et déversement en eaux souterraines avec mise en danger d'autrui".

L'enquête a été confiée à la gendarmerie et à l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et la santé publique.

Si la nappe phréatique du Tricastin -comme l'a réaffirmé la direction d'Aréva- présente globalement des teneurs en uranium deux fois inférieures à la norme sur la potabilité de l'eau (fixée à 15 microgramme par litre), certains points restent à des teneurs inexplicablement plus élevées, allant jusqu'à 60 microgrammes, voire même jusqu'à des niveaux 10 fois supérieurs à celui recommandé par l'OMS.

Une pollution artificielle

L'information avait été pointée, rapidement et en parlant de "pollution naturelle", par une étude de l'IRSN avant l'accident de la Socatri. Elle revient aujourd'hui sur le devant de la scène.

Mais pour l'IRSN comme pour la Criirad, cette pollution n'est pas due à la Socatri. Le premier estime "qu'on ne peut exclure des rejets antérieurs". De quoi abonder l'interprétation de la Criirad pour qui cette pollution est à relier (voir nos éditions du 5 juillet, ndlr) à la présence sur le site de 770 tonnes de déchets radioactifs anciens ensevelis sous un tumulus et datant de la période d'activité militaire. Il ne s'agit donc pas d'une pollution naturelle mais bien artificielle. Et de continuer à réclamer l'assainissement du site et le transfert de ces déchets des années 70-80.

Chantal SEIGNORET



[- cliquer -](#)